

Pension légale – Demande d’estimation

L’**O.N.P.** (*Office National des Pensions – travailleurs salariés du secteur privé*), le **S.d.P.S.P.** (*Service des Pensions du Secteur Public – fonctionnaires du service public*) et l’**I.N.A.S.T.I.** (*Institut national d’assurances sociales pour travailleurs indépendants*) ont mis sur pied des outils Internet permettant d’évaluer le montant de votre future pension.

Aller sur le site www.toutsurmapension.be pour effectuer la simulation.

ATTENTION : il s’agit bien d’une **estimation** et non d’un calcul définitif du montant exact de votre future pension. L’administration communale n’est en rien responsable des éventuelles erreurs constatées.

Contacts :

- **Pour les salariés du secteur privé :**

Office national des pensions

Tour du Midi

1060 Bruxelles

Ligne verte : 0800/50.256 (de 08 :30 à 12 :00 et de 13 :00 à 17 :00)

Internet : www.onp.fgov.be

- **Pour les indépendants :**

Institut national d’assurances sociales pour travailleurs indépendants

Place Jean Jacobs, 6

1000 Bruxelles

Tél. : 02/546.42.11

Internet : www.rsvz-inasti.fgov.be

- **Pour les fonctionnaires :**

Service des Pensions du Secteur Public

Place Victor Horta, 40 – boîte 30

1060 Bruxelles

Tél. : 02/558.60.00

Internet : www.sdpsp.fgov.be